

*Initiatives ministérielles*

parlementaires et de la population canadienne, annonce des coupes sombres dans l'assurance-chômage, pour des montants dépassant les cinq milliards de dollars. Est-ce que le gouvernement avait reçu un mandat démocratique de la population dans ce cas?

• (1050)

Sans que les députés d'opposition démocratiquement élus à la Chambre des communes ne donnent leur accord, le gouvernement impose, par la force du nombre, la présence de sénateurs non élus au Comité permanent des affaires étrangères et de la défense. N'est-ce pas là une forme de dérision de la démocratie? Avant même que le Comité mixte chargé de la révision de la politique étrangère canadienne n'ait amorcé son travail de révision, le ministre des Affaires étrangères annonçait que désormais, l'aide accordée aux pays en voie de développement ne serait plus conditionnelle au respect des droits humains dans ces pays.

À ce sujet, le gouvernement avait-il reçu un mandat de la population? Il semble que non si on en croit le mouvement d'opposition des intervenants canadiens dans le domaine du développement international. Je pense en particulier aux dizaines de milliers de Canadiennes et de Québécoises qui donnent leur temps et leur coeur afin que les ONG canadiennes et québécoises portent l'aide humanitaire aux plus pauvres de notre planète. Je pense aussi aux liens étroits qui se tissent ainsi avec les populations des pays en voie de développement, liens qui s'articulent autour des notions de développement viable, de développement démocratique et du respect des droits humains.

Dans son projet de loi C-22 portant sur l'annulation du contrat de privatisation des aéroports 1 et 2 de l'aéroport de Toronto, le gouvernement refuse de faire toute la lumière sur les entourloupettes ayant entouré la signature du contrat de privatisation. Il refuse aussi d'obliger les acteurs importants de cette saga à comparaître devant le Comité permanent des transports.

Par l'article 10 de ce projet de loi, il se garde le privilège de compenser des amis du fédéralisme pour des services effectués avant l'annulation. Notre démocratie est-elle si exemplaire? Où est-elle cette belle transparence annoncée par les libéraux? Malheureusement, le présent projet de loi n'aura guère permis davantage de transparence.

Durant des semaines et des mois, le gouvernement, par stratégie ou par manque d'idées, a réduit à peu de choses le menu législatif. Alors qu'il a eu des mois et des mois pour préparer des projets de loi, le gouvernement ne les dépose souvent que la veille du début de leur étude en Chambre, comme c'est le cas avec le présent projet de loi. Peut-on parler de responsabilisation des parlementaires? Est-ce que le processus démocratique sort gagnant d'une telle imprévoyance ou d'une telle mesquinerie?

Dans notre système parlementaire, les partis d'opposition sont un élément important du système démocratique. Est-ce qu'un gouvernement soucieux des principes démocratiques ne devrait pas faire un minimum d'effort afin que l'opposition de Sa

Majesté, expression si chère aux fédéralistes, puisse remplir son rôle avec efficacité?

Le projet de loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes se situe au coeur de ma réflexion sur la démocratie, car les agissements de ces professionnels de l'industrie sont toujours l'antithèse même du processus démocratique. Rappelons-nous que dans une société démocratique, le vieux principe un homme ou une femme égale un vote est la clé de voûte de l'exercice démocratique. Or, les lobbyistes, par définition, tentent toujours, et c'est là leur raison d'être, d'influencer le pouvoir politique afin d'obtenir des avantages et des privilèges pour un individu ou pour un groupe d'individus.

Nous pouvons tolérer cette pratique comme étant un mal nécessaire, mais ce que nous n'acceptons pas, c'est le manque de transparence qui l'accompagne trop souvent. Le présent projet de loi visant justement cet objectif de transparence de la pratique du lobbyisme au Canada s'inspire en grande partie du livre rouge des libéraux. À l'origine, ce projet de loi se voulait assez musclé par rapport à ce qui avait été fait dans ce domaine auparavant. Cependant, en y regardant de plus près, il ne répond plus tout à fait aux promesses faites par les libéraux pendant la dernière campagne électorale et trompe les attentes des citoyens par rapport à la réforme promise par eux.

Bien sûr, certains éléments du projet concordent avec les souhaits du Bloc québécois sur le sujet. Ainsi, il semble que certains amendements à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes de 1988 soient conformes à un ensemble de recommandations émises par le comité de la Chambre des communes.

• (1055)

Le texte de loi prévoit ainsi la désignation d'un conseiller en éthique qui aura, entre autres fonctions, l'élaboration d'un code de déontologie. Son mandat lui permettra aussi de faire enquête sur toute infraction présumée à ce code; cependant, le conseiller en éthique est nommé par un décret du gouvernement en conseil. Pourquoi ne serait-il pas comptable pour le Parlement, au lieu de l'être seulement pour le premier ministre?

Aussi, le projet de loi semble avoir dilué d'autres éléments importants demandés par le Bloc québécois. Par exemple, les lobbyistes ne sont tenus de déclarer que le nom du ministère ou de l'institution visée, et rien ne les oblige à dévoiler les montants d'argent investis dans leurs activités, dans l'éventualité où une enquête sera menée sur celles-ci.

De plus, le code de déontologie à être élaboré par le conseiller en éthique n'aura pas le statut de texte réglementaire. Ainsi, le gouvernement en diminue grandement l'impact.

L'action politique des députés siégeant dans cette Chambre est très souvent contrée par une sorte de cynisme d'un bon nombre d'électeurs et d'électrices qui ont perdu toute confiance en leurs femmes et hommes politiques. Trop souvent et trop longtemps, ils ont assisté à de beaux discours pour ensuite constater que l'agir était souvent aux antipodes des promesses des politiciens. L'interdépendance n'existe pas seulement au niveau international; tous les élus sont touchés par les paroles et les